



# Le 20 novembre, célébrons la Journée nationale de l'enfant

Notes bien dans votre calendrier que le 20 novembre est la Journée nationale de l'enfant. Il s'agit de la journée où, partout au Canada, nous prenons le temps chaque année de célébrer la ressource la plus précieuse du pays : nos enfants. Cette journée nous donne l'occasion de nous rappeler que les enfants ont besoin d'amour et de respect pour s'épanouir pleinement. C'est une journée pour célébrer la famille et réfléchir à la façon dont les adultes influent sur le développement des enfants qui les entourent.



La Journée nationale de l'enfant a été proclamée par le gouvernement du Canada le 19 mars 1993 afin de commémorer deux événements historiques concernant les enfants : l'adoption par les Nations Unies de la *Déclaration des droits de l'enfant* en 1959 et de la *Convention relative aux droits de l'enfant* en 1989.

### Les droits de l'enfant et la garde à l'enfance

- La *Convention relative aux droits de l'enfant* donne aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier de services de garde et d'avoir accès à des établissements de garde pour lesquels ils remplissent les conditions requises (article 18).
- L'article 23 décrit les droits précis des enfants ayant une déficience, y compris le droit à une vie pleine et décente et l'accès à l'éducation, à la formation, aux activités récréatives et à la préparation à l'emploi. Les enfants ayant une déficience, un trouble ou un problème de santé ont aussi droit à des services de garde.
- La *Convention relative aux droits de l'enfant* requiert que le Canada établisse des normes pour s'assurer que le personnel des milieux de garde est convenable et qu'il offre une supervision compétente (article 3). Les intervenantes ont la responsabilité d'offrir à l'enfant l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice de ses droits (article 5).
- L'enfant a le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives, et de participer librement à la vie culturelle et artistique (article 31).
- La garde d'enfants se prête aussi à la promotion des droits. Les programmes de garde peuvent aider à favoriser la tolérance et le respect des droits de la personne (article 29).

Portez un ruban bleu roi pour montrer votre appui à la Journée nationale de l'enfant. L'avenir du Canada repose sur le développement sain de nos enfants. Le ruban bleu indique que vous voulez qu'on accorde la priorité aux enfants du Canada dans les décisions, les politiques, les programmes et les dépenses à caractère économique, social et politique.

### Idées pour célébrer la Journée nationale de l'enfant

1. Portez un ruban bleu roi.
2. Participez à une activité spéciale avec un enfant.
3. Demandez conseil à un enfant.
4. Présentez votre milieu de travail à votre enfant.
5. Organisez une visite spéciale à l'école ou à la garderie de votre enfant.
6. Envoyez une carte à un enfant, à une intervenante en milieu de garde ou à une enseignante pour célébrer la journée.
7. Explorez des façons de rendre votre quartier plus sécuritaire pour les enfants.
8. Organisez une collecte de fonds pour appuyer des activités destinées aux enfants.
9. Amenez un enfant au restaurant pour un repas ou une collation.
10. Partagez un livre ou une histoire avec un enfant.
11. Préparez un dîner de fête et invitez des amis et des membres de la famille.
12. Créez un album de découpures pour souligner la semaine, le mois ou l'année que l'enfant vient de passer.
13. Pensez aux merveilleux moments de votre enfance.
14. Remerciez les membres de votre parenté qui ont pris soin de vous pendant votre enfance.
15. Réfléchissez sur les droits des enfants.
16. Envoyez une boîte de jouets, de vêtements ou de livres à des enfants défavorisés.
17. Sensibilisez les responsables politiques locaux aux questions concernant les enfants.
18. Donnez de votre temps ou de votre argent à une œuvre de bienfaisance pour enfants.
19. Parlez à un voisin ou à un ami de la Journée nationale de l'enfant.
20. Songez à des façons de faire du Canada un meilleur endroit pour les enfants.

### Les enfants d'abord

La *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, signée par le Canada, stipule que : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. » (article 3.1)